

Reconnaissance du génocide des Arméniens et répression du négationnisme : quelles dynamiques mémorielles en Belgique et en France ?

Par Pr. Dr Geoffrey GRANDJEAN
(Chargé de cours . Université de Liège)
et
Hadrien MACQ
(Université de Liège & Maastricht University)

1. LES GENÈSES DES INITIATIVES	2
1.1. L'ANTÉCÉDENT BELGE DE LA LOI DU 23 MARS 1995 ET LES PRESSIONS SUR LE SYSTÈME POLITIQUE	2
1.2. LES ANTÉCÉDENTS FRANÇAIS DES LOIS DU 13 JUILLET 1990 ET DU 18 JANVIER 2011	5
2. L'ANALYSE DES DÉBATS PARLEMENTAIRES	7
2.1. LE PROJET DE LOI BELGE DU 12 JUILLET 2004	7
2.1.1. <i>La diversification des acteurs</i>	7
2.1.2. <i>Les lignes de fracture</i>	9
2.2. LA LOI FRANÇAISE DU 23 JANVIER 2012.....	13
2.2.1. <i>Les lignes de fracture</i>	14
2.2.2. <i>La présence d'arguments « affectifs »</i>	18
3. L'IMPOSSIBLE LOI.....	20
3.1. LES ÉLUS BELGES FACE À LEUR ÉLECTORAT	20
3.2. LA DIASPORA ARMÉNIENNE ET LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL FRANÇAIS	21
3.2.1. <i>L'influence de la diaspora arménienne</i>	21
3.2.2. <i>La censure du Conseil constitutionnel</i>	23
4. CONCLUSION.....	24